



Synthèse régionale des résultats

Nord-du-Québec

14 unités d'aménagement ont fait l'objet d'un nouveau calcul des possibilités forestières. Les possibilités forestières de trois unités d'aménagement sont mises à jour.

Faits saillants

Une baisse de 258 900 m³/an est observée par rapport aux possibilités forestières 2018-2023. La baisse s'explique principalement par :

- ▶ le retrait du volume provenant des lisières boisées riveraines
- ▶ la diminution de la superficie destinée à l'aménagement forestier et du volume sur pied
- ▶ des courbes d'évolution où l'âge de maturité est plus élevé
- ▶ des courbes d'évolution avec une sénescence qui n'est plus modifiée

Le Forestier en chef considère les risques associés aux feux de forêt *a priori* en maintenant la réserve de précaution de - 20 % des possibilités forestières dans deux unités d'aménagement

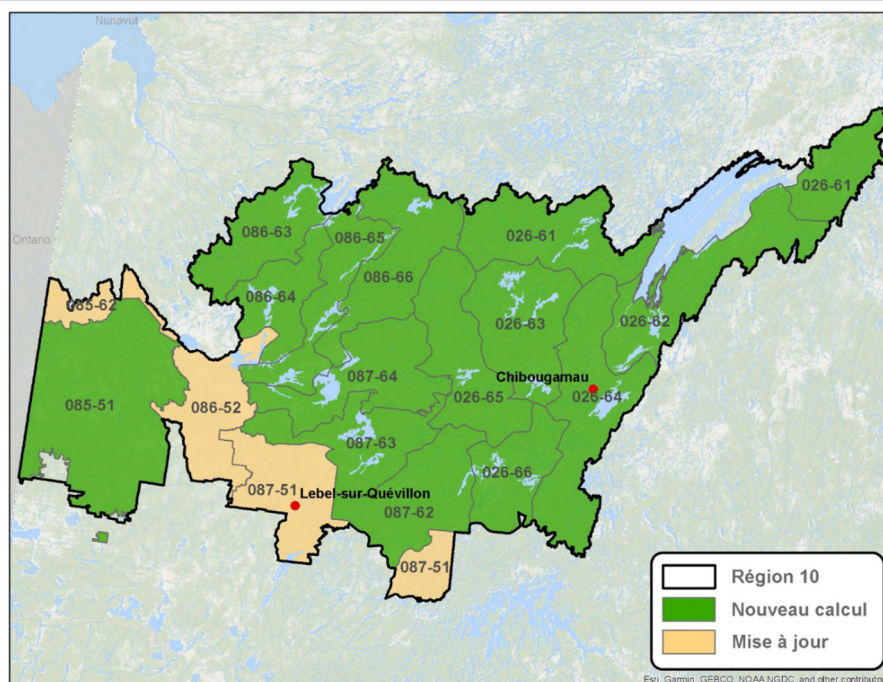
La stratégie d'aménagement des peuplements mixtes convenue avec la Nation Crie a été intégrée au calcul des possibilités forestières

Les plans de rétablissement de l'habitat du caribou forestier actuellement en vigueur sont intégrés dans les possibilités forestières présentées.

Les nouvelles aires protégées annoncées en 2020 ont été retirées de la superficie destinée à l'aménagement

Une superficie de 155 000 hectares de paysages paludifiés annoncée en novembre 2021 a été retirée de la superficie destinée à l'aménagement forestier

La superficie destinée à l'aménagement a diminué de 21 % depuis la période 2018-2023 principalement en raison du retrait des lisières boisées riveraines, de l'augmentation des superficies peu productives, de nouvelles aires protégées et des paysages paludifiés



| Description du territoire | | |
|---|--------------------|------|
| Superficie totale des unités d'aménagement | 8 121 460 hectares | |
| Superficie destinée à l'aménagement forestier | 3 481 500 hectares | 43 % |

Les unités d'aménagement de la région du Nord-du-Québec sont situées dans les domaines bioclimatiques de la pessière à mousses et de la sapinière à bouleau blanc. Cette répartition détermine un gradient de composition, de structure forestière et de stratégie d'aménagement qui diffère selon la latitude.

Possibilités forestières pour la période 2023-2028

| Unités d'aménagement | Possibilités forestières 2023-2028 en volume marchand brut (m³/an) | | | | | | | | | |
|----------------------|--|-------|--------|---------------------|-----------|------------------|---------------|--------------------------|----------------------|-----------|
| | SEPM | Thuya | Pruche | Pins blanc et rouge | Peupliers | Bouleau à papier | Bouleau jaune | Érables à sucre et rouge | Autres feuillus durs | Total |
| 2023 - 2028 | 3 478 900 | 0 | 0 | 0 | 469 700 | 174 100 | 0 | 200 | 0 | 4 122 900 |
| 2018 - 2023 | 3 689 300 | 800 | 0 | 100 | 503 600 | 187 800 | 0 | 200 | 0 | 4 381 800 |
| Écart | -6% | -100% | 0% | -100% | -7% | -7% | 0% | 0% | 0% | -6% |

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

| Périodes | Coupes totales | Éclaircie commerciale SEPM | Coupes partielles |
|-------------|----------------|----------------------------|-------------------|
| 2023 - 2028 | 33 695 | 830 | 1 560 |
| 2018 - 2023 | 40 602 | 1 120 | 1 565 |
| Écart | -17% | -26% | 0% |

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

| Périodes | Plantation | Regarni | Éducation et entretien |
|-------------|------------|---------|------------------------|
| 2023 - 2028 | 12 860 | 40 | 3 760 |
| 2018 - 2023 | 16 764 | 0 | 5 490 |
| Écart | -23% | 0% | -32% |

Particularités liées aux activités d'aménagement forestier

Les travaux sylvicoles prévus à la stratégie d'aménagement requièrent un investissement annuel de **23 937 900 \$**.

Recommandation du Forestier en chef

| Recommandation | Volume |
|---|----------------|
| Ne pas attribuer le volume identifié tant que les modalités liées à la certification forestière sont en vigueur | - 91 600 m³/an |

Autres particularités liées à l'aménagement durable des forêts

Les modalités prévues au calcul des possibilités forestières permettent de prendre en compte les objectifs locaux et régionaux, tout en respectant les lois et les règlements en vigueur. L'intégration de ces éléments procure d'autres bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

Autres particularités reliées à l'aménagement forestier durable

Prise en compte des aires protégées décrétées et des territoires d'intérêt

Intégration de cibles reliées aux vieilles forêts et aux forêts en régénération

Quatorze unités d'aménagement font partie de l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec*

Répartition spatiale des interventions selon l'approche par compartiments dans la pessière dans trois unités d'aménagement.

Huit unités d'aménagement sont certifiées selon la norme du *Forest Stewardship Council*

Maintien de legs biologiques au sein des coupes totales

Documentation complémentaire

Les décisions pour chacune des unités d'aménagement et des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Le 1^{er} novembre 2021